

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023
Délibération n° DE_2023_006

Le 06 février deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, BOMPARD Jocelyne, MASNATA Mallaury, TERROT Stéphanie et VANDERNOOT Noémie, Mrs DIDIER Thierry, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François et TURC Jack.

Absents excusés : Mmes ARNEPHY Delphine (pouvoir à VANDERNOOT Noémie), HERMANT Marie-Odile (pouvoir à MASNATA Mallaury) et M. LEYMAN Robert (pouvoir à DIDIER Thierry)

Absents : Mrs HUTIN Didier et SIMOND Bruno

Secrétaire : M. TURC Jack

OBJET : Répartition des frais liés à l'emploi d'agents intercommunaux

Mme BRUN, adjointe en charge du personnel communal, explique que certains agents de la commune sont aussi employés par d'autres collectivités (SIVOM du Pays de Bourdeaux, communes de Bezaudun-Sur-Bîne, Crupies, etc....).

Elle propose que la participation aux frais communs entre les différentes structures tels que la formation, le CNAS ou encore la médecine du travail, etc... soient répartis au prorata de leurs temps de travail dans chaque structure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE que les frais communs aux différentes structures employeurs des agents intercommunaux soient répartis au prorata de leurs temps de travail dans chaque structure.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

